

DESIGNATION D'UN AVOCAT AU TITRE DE LA COMMISSION D'OFFICE

DOCUMENTS A TRANSMETTRE :

- PHOTOCOPIE DE LA CONVOCATION EN JUSTICE
- DERNIER AVIS D'IMPOSITION
- A défaut d'avis d'imposition ou si votre situation a changé par rapport à votre dernière déclaration d'impôts ou si la procédure vous oppose à un membre de votre foyer fiscal : JUSTIFICATIFS DE VOS REVENUS DES 6 DERNIERS MOIS : Bulletins de salaires, Pôle-emploi, retraites, rentes, allocation CAF etc....
- ATTESTATION D'INTERVENTION AUPRES DE L'ASSUREUR (pièce-jointe)
- ATTESTATION DE LA BANQUE JUSTIFIANT DE L'ETAT DES COMPTES BANCAIRES
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE POUR LES PERSONNES AYANT DES ENFANTS A CHARGE
- PHOTOCOPIE D'UNE PICE D'IDENTITE (CNI ou passeport)



ORDRE DES AVOCATS

7, Rue Pasteur
CP 43932

56039 VANNES Cedex

Tel : 02.97.54.29.53

E-mail : contact@ordre-vannes.fr